

# JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,  
Rue de Lorraine, 13,  
à Monaco (Principauté).

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

PARAISSANT LE DIMANCHE

Tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé 2 exemplaires sont  
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces . . . . . 25 Cent. la ligne  
Réclames . . . . . 50 id.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris, à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10.  
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours.  
à l'AGENCE-DALGOUTTE, rue Paradis, au coin du Jardin Public.

Les abonnements comptent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et se paient d'avance

Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

ABONNEMENTS :

Un An . . . . . 12 Francs.  
Six Mois . . . . . 6 id.  
Trois Mois . . . . . 3 id.

POUR L'ÉTRANGER les frais de poste en sus.

Monaco, le 24 Décembre 1865.

ACTES OFFICIELS.

Le Prince, par Ordonnance du 24 novembre dernier, a conféré la Grand' Croix de l'Ordre de St-Charles à S. Exc. M. Drouyn de Lhuys, Sénateur, Ministre, Secrétaire d'État au Département des Affaires Étrangères de France.

La Gazette d'Augsbourg, le Times et le Journal des Débats ont donné, à des points de vue différents, une interprétation erronée à la convention conclue, le 9 novembre dernier, entre Sa Majesté l'Empereur des Français et Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco.

Aux yeux de la Gazette d'Augsbourg, cette convention semblerait consacrer une annexion indirecte de la Principauté à l'Empire.

Une telle assertion ne supporte pas l'examen.

Il y a entre la France et Monaco une Union douanière stipulée pour cinq ans, et rien de plus.

Le Prince n'a pas aliéné l'indépendance de sa Principauté que les souverains allemands, qui sont entrés dans le Zollverein, n'ont aliéné l'indépendance de leurs États: Sa souveraineté demeurera pleine et entière; Monaco conservera sa législation, son organisation financière, ses Magistrats et ses Fonctionnaires nommés par le Prince, et le Gouvernement français ne s'immiscera pas dans notre administration intérieure.

Le Times et le Journal des Débats n'ont pas donné à la convention cette fausse interprétation, mais ils ont tiré de l'article 4 des déductions économiques, qui pourraient avoir une certaine gravité, si elles étaient exactes.

En effet, le Times dit que l'Angleterre, devant être traitée par la France comme la nation la plus favorisée, a droit à tous les avantages, sans exception, accordés à Monaco; d'un autre côté, le Journal des Débats prétend qu'il sera facile d'éluder les entraves apportées par la législation de l'Empire à la francisation des navires, en les faisant naturaliser à Monaco; mais ces feuilles ne réfléchissent pas que l'Angleterre n'a pas, dans ses relations commerciales avec la France, la réciprocité complète qui existera désormais à l'égard de Monaco et qu'une Union

douanière ne peut être assimilée à un traité de commerce.

Quant à la naturalisation des navires, l'assentiment du Gouvernement du Prince serait nécessaire pour qu'elle pût s'effectuer: or, la loyauté bien connue de Son Altesse Sérénissime et son profond dévouement à l'Empereur doivent écarter toute idée de sa part d'une exécution frauduleuse de la Convention.

En résumé, rien ne sera changé à notre situation politique et administrative, mais l'Union douanière facilitera nos approvisionnements, notre commerce et nos communications avec la France. Le Prince n'a pas hésité à faire certains sacrifices financiers pour arriver à ce but et assurer ainsi la prospérité de la Principauté.

On lit dans le Constitutionnel:

« Nous avons mentionné, il y a quelques jours, sans y attacher une grande importance, mais sans en méconnaître l'utilité, une convention conclue entre le gouvernement de l'Empereur et le prince de Monaco, pour réaliser le projet d'union douanière, qui forme le complément naturel du traité de cession de Menton et Roquebrune. Dans ce nouvel arrangement, nous avons eu la simplicité de ne voir qu'une mesure avantageuse pour notre service des douanes dont la surveillance, désormais étendue jusqu'à la mer, deviendra plus facile, et pour les habitants du territoire limitrophe dont les relations ne vont plus se trouver entravées par une barrière intérieure et des formalités incommodes; mais des journaux étrangers et français y ont vu bien autre chose et en ont fait l'objet d'appréciations qui peuvent avoir le mérite d'être ingénieuses, mais qui, à coup sûr, n'ont pas celui d'être exactes.

« Nous donnerons d'abord la parole à la Gazette d'Augsbourg qui, élevant à la hauteur d'un acte politique la convention du 9 novembre, la dénonce comme attentatoire aux droits du peuple monégasque, indirectement annexé à la France, sans avoir été consulté. Si la feuille allemande avait lu plus attentivement le traité qu'elle incrimine, elle n'aurait pas manqué de reconnaître le soin scrupuleux avec lequel les négociateurs français ont respecté l'indépendance du Prince de Monaco et réservé ses droits de souveraineté. Quant aux dispositions des habitants de la principauté, la Gazette d'Augsbourg peut-être rassurée: tous applaudissent sans exception à un arrangement qui facilite leurs rapports de voisinage avec la France et leur ouvre un libre accès au marché de Nice dont l'exploitation est pour eux une source de profits.

« Le Times, par l'organe de son correspondant de Paris, et le Journal des Débats, prennent la question de

moins haut, mais ils ne l'envisagent pas avec plus de justesse. Sans donner, comme la Gazette d'Augsbourg, au traité du 9 novembre une portée inattendue, ils en tirent des conséquences qui ne soutiennent pas davantage l'épreuve d'un examen sérieux. Pour ne citer que le Journal des Débats, qui a d'ailleurs emprunté à la feuille anglaise ses arguments et ses commentaires, nous nous bornerons à lui répondre que si, au lieu de se livrer à des plaisanteries d'un goût équivoque, qu'un sentiment de convenance aurait dû lui interdire vis-à-vis d'un prince étranger dont la dignité ne se mesure point à l'étendue de ses États, il avait bien voulu examiner l'acte publié par le Moniteur avec l'attention que comporte le sujet et la gravité qui convient à un économiste, il en aurait mieux saisi le sens et plus exactement interprété les stipulations. Il n'aurait point confondu, par exemple, avec un traité de commerce proprement dit, un traité d'union douanière qui implique de la part des États contractants des obligations toutes différentes en même temps qu'elle leur garantit, à charge de réciprocité, des avantages plus considérables. Sans doute, l'Angleterre, comme tout autre pays, pourrait réclamer les immunités désormais acquises dans nos ports au pavillon monégasque, mais ce serait à une condition, celle d'avoir préalablement conclu avec la France, comme la principauté de Monaco, un traité d'union douanière.

« La clause du traitement de la nation la plus favorisée ne trouve pas son application dans l'espèce; elle ne saurait constituer à aucune des puissances vis-à-vis desquelles nous sommes liés par des conventions commerciales et maritimes, des droits identiques à ceux que s'est assurés en France la Principauté de Monaco par la fusion de sa douane avec la nôtre et l'abandon qu'elle nous fait, moyennant compensation pécuniaire, de son revenu douanier. Et même, en ce qui concerne l'Angleterre, cette puissance ne pourrait réclamer, en aucun cas, le bénéfice de la clause dont s'étaye l'argumentation du Times et du Journal des Débats, puisque le traité de 1860 qu'ils invoquent ne s'applique qu'aux marchandises et non aux navires.

« Au reste, si telle n'était pas l'interprétation qu'admettent ces deux journaux, sans qu'ils s'en doutent, nous ne comprendrions pas qu'ils eussent eu recours à l'hypothèse d'une nationalisation fictive au moyen de laquelle les navires anglais, italiens, allemands, etc., s'approprieraient, dans les ports de l'Empire, les privilèges du pavillon monégasque, dorénavant assimilé, pour l'intercourse directe ou indirecte au pavillon français. Pourquoi supposer, en effet, que ces navires usurperont un pavillon étranger, s'ils peuvent, en se présentant avec leurs propres couleurs, obtenir en France, de plein droit, le traitement national? L'expédient imaginé par la feuille de Londres, comme par celle de Paris, prouve mieux qu'aucun autre argument qu'elles n'ont ni l'une, ni l'autre, grande confiance dans la fameuse clause du traitement de la nation la

plus favorisée. Mais, nous le regrettons encore pour toutes deux, il nous est impossible de leur laisser cette dernière ressource. La nationalité d'un navire n'est pas, comme elles le présument, chose arbitraire; elle est soumise à certaines règles qu'il n'est pas si facile qu'on le croit d'observer ou d'éluder. Ainsi, aux termes de nos règlements maritimes, qui vont devenir applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain à la Principauté de Monaco, le privilège national n'est accordé qu'aux navires construits en France ou nationalisés et qu'autant que ces navires appartiennent à des Français et que les officiers et les trois-quarts des hommes de l'équipage sont Français. Il est permis de se demander si, avec le contingent maritime de la population monégasque, ces conditions pourront être aisément remplies par un grand nombre de navires étrangers.

Le *Journal des Débats* ne doit donc pas trop compter sur la convention du 9 novembre pour hâter la réforme de notre Code maritime, qu'appellent nos vœux comme les siens; mais, tout en la souhaitant, nous désirons qu'elle s'accomplisse à son heure, avec son vrai caractère, et non sous un déguisement peu digne d'une si grande cause. Aussi, au risque de réduire à des proportions bien modestes le traité avec Monaco, nous n'hésitons pas à le dire, ce n'est pas plus une abrogation anticipée et subreptice de nos lois sur la marine marchande, comme l'espère le *Journal des Débats*, qu'une annexion directe ou indirecte d'une Principauté indépendante, comme le craint la *Gazette d'Augsbourg*. C'est tout simplement une libre et loyale satisfaction donnée aux convenances de deux voisins entravés dans leurs rapports de chaque jour par une servitude inutile.

Voilà notre commentaire.

L. BONIFACE.

On lit dans le *Monde Thermal* la correspondance suivante datée de Monaco :

« ... Le *Moniteur* a dû vous apprendre avant moi, l'acte important qui règle d'une façon définitive les destinées de la charmante Principauté de Monaco. On parle beaucoup ici de cette convention et des différents articles qui la composent; chacun d'eux est chaudement discuté; les uns attaquent, les autres défendent. Je pourrais bien, à l'exemple de mes voisins, vous entretenir un peu de cette affaire, et vous donner un aperçu de ma petite manière de voir à son égard, mais comme il me faudrait entrer dans le domaine politique et mettre le pied sur un terrain toujours très-brûlant, je préfère ne rien dire et laisser de côté, du moins quant à présent, ce qui fait ici l'objet de toutes les conversations. On discute la convention, mais chacun se réjouit de la haute distinction que S. M. l'Empereur vient d'accorder à S. A. S. le prince Charles III. Ce grand cordon de la Légion d'honneur, envié par tant de gens et à si juste titre, ne saurait être mieux placé que sur la poitrine de l'illustre descendant des Grimaldi. Ce prince qui continue si dignement les traditions d'honneur et de dignité auxquels ses ancêtres se sont toujours montrés si fidèles, est bien, dit-on, le plus charmant homme qui se puisse rencontrer, doux, affable, intelligent; il est la providence de son petit état et je n'ai, jusqu'à ce jour, interrogé personne qui ne m'ait fait de lui un éloge complet et spontané... »

La saison d'hiver devient de plus en plus charmante et animée. Nous possédons ici la fine fleur de l'aristocratie européenne; les plus grands noms sont inscrits en ce moment sur les registres, que chaque hôtel monégasque conserve dans ses archives comme un livre d'or. Le matin de 8 à 11 heures, les Spélugues et le chemin qui borde les terrains de la Condamine, ont un faux air de Champs-Élysées et de boulevard des Italiens; le soir une foule élégante et compacte se presse dans les magnifiques salons du Casino, pour entendre l'orchestre d'élite dont la direction s'est assuré le précieux concours. Le matin on se promène et l'on respire à pleins poumons, un air chargé de

parfums balsamiques; le soir, la danse et les émotions du jeu captivent tout le monde; le matin, les dames en tulle simple et légère, assistent à la cueillette des violettes; le soir l'odorante et modeste fleur s'épanouit à l'éclat des lustres sur les blanches poitrines de nos jolies visiteuses. Jamais en voyant tant d'animation, de gaieté, on ne pourrait se douter que Monaco est devenue la panacée universelle que messieurs les docteurs mettent à la disposition de leurs malades; on peut arriver ici dans un fâcheux état de santé, mais il est impossible que les maux les plus cuisants, les mieux enracinés résistent longtemps aux bienheureux effets de ce climat privilégié. De là, sans doute, toutes ces physionomies heureuses et souriantes que le promeneur rencontre à chaque pas, tous ces types féminins frais et gracieux qui, je vous l'avoue, voltigent quelquefois dans mes rêves comme de radieuses visions.

Nous lisons dans le journal *le Nord* :

Mercredi 20 décembre, solennité littéraire à la salle Valentino, à 8 heures 1/2 du soir. Controverse historique entre MM. Méry et Frédéric Thomas. Juges de la thèse: MM. Alberic Second, Elie Berthet, Champfleury et Georges Bell. La soirée commencera par une lecture (*les jardins de Monaco*) faite par M. Emmanuel Gonzalès. — Ordre: 1<sup>o</sup> M. Emmanuel Gonzalès; 2<sup>o</sup> Méry et Frédéric Thomas.

Nous avons demandé à M. Emmanuel Gonzalès l'autorisation de publier dans notre feuille le texte de sa lecture. Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner l'œuvre nouvelle et toute locale du célèbre romancier.

La séance que M. de Caston doit donner dans les salons du Casino et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs est définitivement fixée au 10 janvier. Notre prochain numéro donnera le programme de cette intéressante soirée.

Nous avons l'honneur d'informer le public qu'à l'avenir, le jeudi et le dimanche, un omnibus fera un trajet supplémentaire de la place du Palais au Casino des Spélugues, à 7 heures 1/2 du soir.

#### CHRONIQUE DU LITTORAL.

Le *Journal de Nice* donne tous les jours la liste des étrangers qui arrivent quotidiennement se fixer pour toute la saison dans le chef-lieu des Alpes-Maritimes; ce sont les noms les plus connus et les plus brillants de l'aristocratie européenne; et tout fait présager que, bien que tardivement commencée, cette saison d'hiver ne sera ni moins brillante, ni moins féconde en bons résultats que les précédentes.

Le voisinage de la Principauté donne un attrait de plus au séjour de Nice, et il n'est aucun étranger qui ne fasse plusieurs fois par semaine le voyage de Monaco pour assister aux concerts biquotidiens de notre excellent orchestre. Il en est de même pour les familles établies à Menton, et notre salle de concert est tous les jours remplie de jolies femmes aux fraîches toilettes.

Voici ce que nous lisons dans le *Journal de Nice* à propos de l'escadre américaine qui doit passer l'hiver dans la magnifique rade de Villefranche :

« L'un des navires de l'escadre Américaine, *Frolic*, aviso à vapeur, est venu, avant-hier, rallier la frégate *Collorado*, à Villefranche. Les autres vais-

seaux, épars dans la Méditerranée, ne tarderont pas à être réunis dans cette rade.

« Nous apprenons que l'amiral Golsborough, a retenu son appartement à Nice, jusqu'au mois de mai prochain. »

La pêche a donné, pendant le mois de novembre, sur les côtes de la Méditerranée, les résultats les plus satisfaisants sur le littoral de Marseille; ses produits ont dépassé ceux du mois d'octobre. La sardine a été très-abondante dans la deuxième quinzaine de novembre. Des pêcheurs en ont récolté, si nous en croyons les renseignements du *Pays*, jusqu'à 150 kilogrammes en un jour.

M. le général Pélissier, accompagné de son aide-de-camp M. le capitaine Alanc, est arrivé à Marseille. Cet officier-général se rend en Cochinchine et à la Réunion comme inspecteur-général des troupes et des services de l'artillerie et du génie militaire.

M. le général Pélissier a dû s'embarquer sur le *Saïd*, des Messageries Impériales, qui a quitté Marseille mardi dernier.

Une brochure ayant pour titre: *Les Commis à Marseille*, due à la plume de M. Daniel, avait été, dès son apparition, saisie pour défaut de timbre. Nous sommes heureux d'apprendre que l'interdiction qui pesait sur cet écrit vient d'être levée et que les *Commis à Marseille* ont été remis en vente, il y a deux ou trois jours, chez nos principaux libraires.

On lit dans le *Sémaphore*, de Marseille :

Hier, à dix heures du matin, les troupes de notre garnison étaient échelonnées du quai de la Cannebière à la rue Noailles, en face du Grand-Hôtel de Marseille. Des salves d'artillerie venaient faire résonner les échos de la ville et annonçaient à notre population que de hauts et puissants personnages allaient arriver dans nos murs. Vers onze heures, en effet, les tambours battent aux champs, les musiques exécutent des fanfares, et le public qui accourt ne tarde pas à assister au défilé de plusieurs voitures portant l'ambassade marocaine attendue depuis plusieurs jours dans notre cité.

Dans la première voiture avaient pris place les premiers ambassadeurs: ils étaient accompagnés de M. Schœffer, interprète de l'Empereur, et étaient escortés par M. le général de brigade de Riduel et par un officier d'état-major.

Dans les voitures qui suivaient se trouvaient les secrétaires et attachés de l'ambassade, ainsi que M. Castelin, chancelier des affaires étrangères.

Le cortège, précédé et suivi par un détachement de hussards, a parcouru la Cannebière et la rue Noailles au milieu d'une double haie formée par la troupe et n'a pas tardé à arriver au Grand-Hôtel où la musique d'un des régiments placée devant la porte a exécuté une brillante symphonie.

Cette ambassade marocaine, qui doit, dit-on, séjourner quelques jours à Marseille, a été amenée dans notre port par la frégate à vapeur française *Le Catinat*; elle est accompagnée de M. Destreis, premier interprète de la légation de France au Maroc.

Le premier ambassadeur se nomme Kaïd-Mohamed-el-Chergai, cousin de l'empereur.

Kady-Mohamed-Ben-Saïd, tel est le nom du deuxième ambassadeur.

La suite de l'ambassade se compose de vingt personnes.

À l'hôtel, les illustres hôtes ont reçu, peu après leur arrivée, la visite de M. Mure de Pelanne, agent général des affaires étrangères, et des principales autorités.

S. A. R. Guillaume, duc de Wurtemberg, accompagné de son frère Nicolas, duc de Wurtemberg,

sont arrivés avant-hier dans notre ville. Le prince régnant, qui voyage incognito sous le nom de baron de Wangen, est descendu au Grand Hôtel du Louvre et de la Paix.

COURRIER DE PARIS.

(Correspondance particulière du JOURNAL DE MONACO.)

La haute société parisienne a applaudi des deux mains à la distinction dont Son Altesse Sérénissime, votre glorieux Prince, a été l'objet de la part de S. M. l'Empereur. En honorant son illustre cousin et allié Charles III, Prince régnant de Monaco, par l'envoi du grand cordon de la Légion d'honneur, notre souverain a du même coup jeté un nouveau lustre sur cette immortelle institution du premier Empire. Tous les souverains de l'Europe, à bien peu d'exception près, figuraient déjà au premier rang de cet ordre illustre; il était donc logique, il était juste que l'héritier de cette grande maison des Grimaldi, qui ne le cède en ancienneté, comme en vertu, à aucune famille régnante, vint à son tour joindre à tant de noms glorieux l'éclat de son propre nom.

« Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre. »

Après avoir présenté cet humble tribut d'hommages à votre noble Souverain, ma causerie de cette semaine sera toute entière consacrée au théâtre, mais, ne craignez rien, je ne parlerai point, après tous mes confrères, de la chute éclatante d'*Henriette Maréchal*; d'ailleurs les frères Goncourt ont retiré leur pièce et Pipembois doit être satisfait; suivez-moi s'il vous plaît, dans un joyeux théâtre, aux Bouffes Parisiens:

Il n'y a que les grands talents qui aient la faculté de se rajeunir et de se renouveler. Au moment où vous les croyez parvenus au zénith de leur renommée et de leur puissance, et partant condamnés à se répéter ou à se taire, sous peine d'une déchéance inévitable, les voilà qui excitent la surprise et l'admiration universelles par une transformation inattendue. C'est le spectacle auquel vient de nous faire assister Jacques Offenbach.

Le remarquable auteur d'*Orphée aux Enfers*, de la *Chanson de Fortunio*, de la *Belle Hélène*, et de tant d'autres bouffonneries transcendantes ayant fait leur tour d'Europe, et amusé, en le charmant, le dilettantisme cosmopolite, avait eu la fortune rare de créer un genre et d'innover. On peut, sans exagération, affirmer que le père de *Croquefer* a reculé les bornes du rire gaulois; — ses premiers succès ont eu presque l'importance d'une petite révolution: aussi rappelez-vous l'applaudissement général! Toute la France musicale battit des mains à cette expression nouvelle de la gaieté mélodique: mélange original, s'il en fût, de l'esprit endiablé, de la grâce facile et du calembour.

Depuis cette féconde aurore, quelle brillante moisson! Chaque étape de l'éminent et joyeux compositeur avait marqué un progrès nouveau; chacune de ses partitions, si vives d'allure et si riches en trouvailles mélodiques, avait été comme une borne militaire destinée à jalonner la voie triomphale. Après la *Belle Hélène*, notamment, il semblait qu'Offenbach ne pût aller ni plus loin, ni plus haut. Une heure décisive avait sonné pour lui, celle de se montrer en quelque sorte supérieur à lui-même dans son talent agrandi et transfiguré. Cette périlleuse épreuve, le célèbre compositeur en est sorti à sa gloire, et j'estime sincèrement qu'on devra

considérer la partition des *Bergers* comme son chef-d'œuvre.

Le poème est en quelque sorte une pièce cyclique; (voilà un bien grand mot pour un aussi petit théâtre!) on y applaudit au premier acte une pastorale de Longus. Le second acte ressemble à un tableau de Boucher et le troisième n'est qu'un vaudeville réaliste; ainsi, le livret de MM. Crémieux et Gille s'est trouvé merveilleusement approprié, dans sa conception première, aux fantaisies si variées du compositeur. Cette espèce de trilogie synthétique de l'amour était un cadre élastique et fait à souhait pour mettre en relief toutes les ressources de l'inspiration.

Cependant ce n'est que dans les deux premiers actes que l'on doit chercher des richesses musicales; le troisième qui paraissait mieux que les autres dans la gamme du talent d'Offenbach se réduit, à peu de chose près, à une ronde d'une gaité un peu forcée. *Les Bergers* seront le succès de la saison.

Le Châtelet vient lui aussi de remporter un succès avec la *Lanterne magique* de Clairville, ce burgrave du flon-flon. A propos de cette revue, on vient de forcer les directeurs de théâtre à allonger les jupes des femmes, qui tendaient à disparaître tout à fait.

Allons, cachez ce... sein que je ne saurais voir!

Depuis cette addition de gaze, on prête à M. Clairville l'intention d'ajouter à sa pièce le couplet suivant:

Vous allez voir ce que vous allez voir!  
Sur la place publique,  
Montreurs de lanterne magique  
Prononcent ces mots chaque soir:  
Vous allez voir ce que vous allez voir!  
Et pourquoi donc, messieurs, sous la gaze pudique  
Cacher nos charmes, dès ce soir,  
Puisque à la *lanterne magique*  
Vous allez voir ce que vous allez voir.

Aristophane, va!

Un autre grand succès c'est le *Voyage en Chine* de Labiche et Delacour, à l'Opéra-Comique. L'ancienne comédie à ariettes est revenue, nous ne nous en plaignons pas; c'est là le vrai genre de l'opéra comique français. M. Labiche qui nous menace de nous conduire en Chine, ne nous fait pas quitter la rade de Cherbourg et nous pouvons rentrer chez sans avoir eu le mal de mer.

Mais je m'aperçois que mon papier blanc est rempli et je ne vous ai pas encore parlé de la *bergère de la rue Monthabor*, trois actes du Palais-Royal, ni des *Révoltés*, un acte en vers du Gymnase, (un seul acte pour une émeute et une émeute de femmes, voilà des révolutionnaires bien paisibles et pas méchants du tout). C'est aussi trop de besogne pour un seul chroniqueur! Chose digne de remarque et observation triste à faire, de toutes les pièces que j'ai nommées, la seule qui soit vraiment littéraire, malgré ses défauts, est aussi la seule qui n'ait pas eu de succès; je veux parler d'*Henriette Maréchal*!

On fonde beaucoup de journaux depuis quelque temps mais peu méritent de réussir comme *Le Conseiller de la Maison*, journal d'économie, d'hygiène et de pratique domestiques. Le nom de son secrétaire de la rédaction M. Thimothée Coutet, le savant transfuge de l'*Universel* et du *Monde Illustré*, est pour cette feuille une sérieuse garantie de succès.

EMILE MONTADY.

COURRIER D'ITALIE.

Il résulte d'une circulaire de la direction générale de la Santé de Gènes que dorénavant la quarantaine en vigueur sur le littoral italien pour les provenances d'Egypte et de tout le Levant, de Malte, des ports français et espagnols sur la Méditerranée, de Trieste et du territoire sera réduite à cinq jours pleins, y compris le temps de la traversée. Les navires à voile et à vapeur de ces provenances qui se présenteront munis de la patente nette et qui durant le voyage n'auront pas eu de malades ou de morts à bord, seront admis en libre pratique après visite et rapport favorable des médecins de la Santé, une fois la quarantaine de cinq jours accomplie. Cette circulaire est datée du 12 décembre.

On écrit de Rome:

« Le gouvernement vient de promulguer la loi sur brigandage rédigée par le conseil des ministres et approuvée par le conseil d'Etat. Cette loi a été publiée par Mgr Pericoli, nouveau délégué de Frosinone; elle rappelle la loi Pica, contre laquelle on s'est tant recréé. La loi Pica est sévère; mais elle ne l'est pas trop pour punir les actes de cruauté et de barbarie commis par les brigands.

Le général de Montebello rélève en ce moment un rapport sur le brigandage pour montrer tout ce qui a été fait contre ce fléau qui règne dans les provinces de Marittima et Campagna. Les Français ont agi avec la plus grande énergie et ce n'est qu'après leur départ des provinces de Frosinone et de Velletri que les bandes sont devenues plus nombreuses et ont pris une attitude dangereuse pour les troupes pontificales. Au château Saint-Ange, il y a un grand nombre de brigands arrêtés par les soldats français. »

Le ministre des travaux publics a décidé de concéder, sans garantie aucune, la construction d'un railway qui devra être établi de Suse à la frontière française sur le Mont-Cenis, où il se reliera à la ligne qui va rejoindre à St-Michel le réseau du chemin de fer français. Cette ligne, qui abrègera, dit-on, de six heures le trajet entre Florence et Paris, devra être livrée à la circulation en moins de deux ans; la concession cessera de plein droit le jour où le tunnel de Bordanèche à Modane sera achevé.

A propos de chemin de fer, le ministre des travaux publics vient de mettre une amende sur les trains qui retarderont pour des causes qui ne seraient pas de force majeure. Cette amende varie de 200 à 1000 francs pour des retards de 20 à 50 minutes. Espérons que cette mesure nous mettra à l'abri désormais des retards sans nombre dont nous avons été jusqu'ici victimes.

M<sup>me</sup> Pons de Wagner, lectrice de S. M. l'Impératrice des Français, est depuis quelques jours à Florence.

Un violent incendie a éclaté, cette semaine, à Gènes, à la gare du chemin de fer.

Un édit du secrétaire d'Etat établit qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1866, tous les navires qui aborderont dans les ports de l'Etat romain seront soumis à un droit de tonnage qui sera d'une baïoque par tonne pour les Etats pontificaux et de deux baïoques pour les navires étrangers.

Le cardinal Ciacchi vient de mourir.

Le gouvernement pontifical a accordé à une Compagnie la concession d'une conduite d'eau à Rome. L'eau sera prise à l'ancienne source Marcia qui jaillit près de Subiaco.

HYACINTHE GISCARD, Rédacteur-Gérant.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 16 au 22 décembre 1865.

NICE.	b. v. <i>Palmaria</i> ,	français,	c. Imbert,	m. d.
LAVAGNA.	b. <i>Serrafonte</i> ,	italien,	c. Zolezzi,	ardoises
NICE.	b. <i>Vintimille</i> ,	id.	c. Pisano,	m. d.
ID.	b. v. <i>Palmaria</i> ,	français,	c. Imbert,	en lest
ID.	b. <i>Assomption</i> ,	id.	c. Jules,	id.
ID.	b. <i>Assomption</i> ,	id.	c. Palmaro,	id.
ID.	b. <i>St-Jean</i> ,	italien	c. Martini,	caroubes
FINALE.	b. <i>St-Antoine</i> ,	id.	c. Saccone,	charbon

NICE. b. *St-Laurent*, id. c. Gazzolo, caroubes  
 ID. b. v. *Palmaria*, français, c. Imbert, m. d.  
 ID. trois mâts *L'Immaculée*, italien c. Luffado, id.  
 ID. b. *St-Second*, id. c. Marcenaro, id.  
 ID. b. v. *Palmaria*, français, c. Imbert, id.  
 ID. b. v. *Préféré*, id. c. Jean, id.  
 ID. id. id. id. id.  
 LA NOUVELLE. b. *Ste-Gécile*, id. c. Laugier, briques

Départs du 16 au 22 décembre 1865.

NICE. b. v. *Palmaria*, français, c. Imbert, en lest  
 ID. b. *Serrafonte*, italien, c. Zolezzi, ardoises  
 ID. b. v. *Palmaria*, français, c. Imbert, m. d.  
 MENTON. b. *Assomption*, id. c. Jules, id.  
 ID. b. id. id. c. Palmaro, id.  
 FINALE. b. *St-Jean*, italien, c. Martini, caroubes  
 SAN-REMO. b. *St-Laurent*, id. c. Gazzolo, id.  
 NICE. b. v. *Palmaria*, français, c. Imbert, m. d.  
 LIVOURNE. t. m. *L'Immaculée*, italien, c. Luffado en lest  
 NICE. b. v. *Préféré*, français, c. Jean, m. d.  
 VINTIMILLE. b. *St-Second*, italien, c. Marcenaro, id.  
 NICE. b. b. *Préféré*, français, c. Jean, id.

Au lieu de faire vanter par la publicité les avantages qu'offre

**LA MODE ILLUSTRÉE,**

L'Administration de ce journal, rue Jacob, 56, envoie un numéro *gratis et franco* à quiconque en fait la demande par *lettre affranchie*; preuve évidente que la **MODE ILLUSTRÉE** recherche l'examen, certaine d'y trouver les éléments d'un succès toujours croissant. Elle s'adresse à toutes les femmes, pour leur enseigner les secrets de l'élégance et de l'économie; une immense quantité de dessins admirablement gravés, trois éditions enrichies de gravures colorées, qui sont des aquarelles, un grand nombre de patrons de *grandeur naturelle* pour chacune des éditions, facilitent l'exécution de tous les objets de toilette et des mille travaux qui développent le goût et l'habitude des ouvrages d'aiguille.

**QUATRE ÉDITIONS.**

1<sup>re</sup> édition. — Gravures dans le texte, Paris: 4 an 42 fr. Départ. 44 fr.  
 2<sup>me</sup> édition. — Gravures noires dans le texte, plus 1 gravure colorée par mois, Paris: 4 an 45 fr. Départements, 47 fr.  
 3<sup>me</sup> édition. — Gravures noires dans le texte, plus 2 gravures colorées par mois, Paris: 4 an 48 fr. Départements, 50 fr.  
 4<sup>me</sup> édition. — Gravures noires dans le texte, plus 4 gravures colorées par semaine, Paris: 4 an 21 fr. Départements, 25 fr.

On peut aussi s'abonner pour trois mois, au bureau de l'administration et des abonnements, rue Jacob, 56, Paris, et chez tous les libraires de France et de l'Étranger.

**Casino de Monaco.**

Dimanche 24 Décembre 1865

**CONCERT**

à 2 h. de l'après-midi & à 8 h. du soir

Sous la Direction de M. EUSÈBE LUCAS

**PROGRAMME DU SOIR.**

**SOLISTES :**

MM. DELPECH, Cornet-à-pistons,  
 OUDSHOORN, Violoncelliste.

*Le Réveil du Lion*, Caprice héroïque A. KONTSKY.  
 Ouverture du *Cheval de Bronze* AUBER.  
*La Clochette du soir*, Idylle E. BACH.  
 Fantaisie sur *l'Élixir d'amore* exécutée par M. Delpech LEGENDRE.  
 Grande fantaisie sur l'AFRICAINNE de Meyerbeer KOENNEMANN.

**ORDRE DES MOTIFS :**

Chœur des sacrificateurs. — Air de Nélusko. — Duo de Selika et de Vasco. — Chœur des Indiens. — Cavatine de Nélusko. — Ballade. — Chœur des Evêques. — septuor final. — Scène du Mancenillier (Prélude des violons). — grande marche et danse indiennes.

Fantaisie burlesque sur le *Carnaval de Venise*, exécutée par M. Oudshoorn SERVAIS.  
 Final STRAUSS.

*Bulletin Météorologique du 17 au 23 Xbre 1865.*

DATES	THERMOMÈTRE CENTIGRACE			ÉTAT ATMOSPHERIQUE	VENTS
	8 HEURES	MIDI	2 HEURES		
17 Xbre	8 »	10 »	12 »	beau.	nul.
18 »	9 »	11 »	13 »	id.	id.
19 »	9 »	12 »	13 »	id.	id.
20 »	9 »	12 »	12 »	id.	id.
21 »	9 »	12 »	14 »	id.	id.
22 »	9 »	12 »	18 »	id.	id.
23 »	9 »	12 »	13 »	id.	id.

**Service entre Nice & Monaco par le bateau à vapeur**

**LE PRÉFÉRÉ**

Départs de Nice : { 1<sup>er</sup> départ à 11 h. du matin.  
 { 2<sup>me</sup> — à 4 h. 30 du soir.  
 Départs de Monaco : { 1<sup>er</sup> départ à midi 30.  
 { 2<sup>me</sup> — à 10 h. 30 —

Prix de la traversée (embarquement et débarquement compris): 1 fr. 50. Les billets de passage sont délivrés au bureau de l'agence, sur le port. Des omnibus spéciaux partant du boulevard du Pont-Neuf, à côté du Café de l'Univers sont affectés à desservir chaque départ et arrivée.

**OMNIBUS ENTRE NICE ET MONACO.**

Départ tous les jours. { De Nice, à 10 h. du m.  
 { De Monaco, à 8 h. du m.  
 Bureaux: à Nice, boulevard du Pont-Neuf. — A Monaco, place du Palais.

**OMNIBUS ENTRE MONACO ET MENTON**

Deux Départs par jour:

de Monaco à 8 h. du matin et à 3 h. 30 du soir.  
 de Menton à 11 — et à 5 h. du soir.

Prix des places: 2 fr. — Bureau à Menton aux Messageries Impériales.

**HOTEL D'ANGLETERRE**, Avenue des Spélugues, près le Casino.

**HOTEL DE FRANCE**, rue du Tribunal et rue des Carmes. — Table d'hôte et pension.

**HOTEL DE RUSSIE**, place du Palais. Table d'hôte et pension.

**HOTEL BELLEVUE**, rue des Briques, Salons et chambres meublés à louer au jour, à la semaine et au mois.

**AUX MOULINS**: Appartements meublés à louer, villa Bellando, Exposition au midi.

**A VENDRE** une belle maison avec terrasses et jardin. — Lots de terrains pour villas. S'adresser à M. Leydet, Notaire, rue des Briques, ou à l'imprimerie du Journal, rue de Lorraine, 43.

**VOITURES** pour la promenade. — S'adresser à Henri Crovetto, près le Casino

**AVIS.** A. DALBERA, à Monaco, se charge de l'achat et de la vente des Fonds publics Français, Italiens. Obligations Mexicaines 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> série, Obligations de la Ville de Paris et de toute valeur cotée à la Bourse. **PAIEMENT DES COUPONS.**

**BAINS DE MER DE MONACO**

**SAISON D'HIVER 1865-66.**

**GRAND ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE**, à l'eau de mer et à l'eau douce, sous la direction de M. le Docteur GILBERT DHERCOURT.

**BAINS DE MER CHAUDS. — SALLES D'INHALATION. BAINS DE VAPEUR.**

La contrée de MONACO, située sur le versant des Alpes-Maritimes, est complètement abritée contre les vents du Nord; sa température, pendant l'hiver, est la même que celle de Paris dans les mois de juin et de juillet; aucune épidémie n'y a jamais pénétré.

Le CASINO, qui s'élève aux Spélugues, en face de la mer, offre à ses hôtes les mêmes distractions et agréments que les établissements des bords du Rhin, WIESBADEN et HOMBURG. — NOUVELLES SALLES DE CONVERSATION et de BAL. — CABINET DE LECTURE. CONCERT l'après-midi et le soir. ORCHESTRE d'élite.

Le TRENTE-ET-QUARANTE se joue avec le DEMI-REFAIT, et la ROULETTE avec UN SEUL ZÉRO.

**GRAND HOTEL DE PARIS**, à côté du CASINO. Cet Hôtel, l'un des plus somptueux et des plus confortables du littoral de la Méditerranée, a été considérablement agrandi cette année. **BEAUX APPARTEMENTS.** Magnifique **SALLE A MANGER.** **SALON de RESTAURANT** et **CAFÉ.** **CABINETS PARTICULIERS.** — *Cuisine Française.*

La ville et la campagne de MONACO renferment des **HOTELS**, des **MAISONS PARTICULIÈRES**, et des **VILLAS**, où les familles étrangères trouvent des logements à des prix modérés. — **STATION TÉLÉGRAPHIQUE.**

Le nouveau et superbe **BATEAU A VAPEUR**, le **CHARLES III**, récemment construit dans les chantiers de M. ARMAN à Bordeaux, fera cette année le service des voyageurs entre NICE et MONACO, plusieurs fois par jour et en *trois quarts d'heure.*

On se rend de **PARIS** à **MONACO** par le chemin de fer de la Méditerranée en *vingt-trois heures*; de **Lyon** en *seize heures*; de **MARSEILLE** en *six heures.*